



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CALVADOS

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE
DU SITE NATURA 2000
«COMBLES DE L'ÉGLISE DE BURCY» (FR 2502016)

LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE
PRÉFET DU CALVADOS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU, en date du 1^{er} mars 2007, la notification par l'Etat français à la Commission européenne de la proposition de désigner en zone spéciale de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 le site « Combles de l'Eglise de Burcy » (FR 2502016) ;

VU l'article L 414-2, R 414-8 à R 414-10 et R 414-12 du Code de l'environnement ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados ;

- ARRETE -

Article 1er : Il est constitué un comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 « Combles de l'église de Burcy » (FR 2502016).

.../...

Article 2 : Le comité de pilotage est composé de la façon suivante :

2.1 - Collectivités territoriales

Monsieur le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie ou son représentant dûment désigné
Madame le Président du Conseil Général du Calvados ou son représentant dûment désigné
Madame le Maire de Burcy ou son représentant dûment désigné

2.2 - Groupements de collectivités territoriales

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du canton de Vassy ou son représentant dûment désigné

2.3 - Conseillers généraux des cantons territorialement concernés

Monsieur le Conseiller Général du canton de Vassy ou son représentant

2.4 - Etablissements publics et chambres consulaires

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados ou son représentant
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers du Calvados ou son représentant

2.5 - Socioprofessionnels, usagers et associations de protection de la nature

Monsieur le Président du Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse- Normandie ou son représentant
Madame la Présidente du Groupe Mammalogique Normand ou son représentant

2.6 - Services de l'État

Monsieur le Préfet du Calvados ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados ou son représentant
Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant
Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Calvados ou son représentant

2.7 - Personnalités qualifiées de Basse-Normandie

Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant

.../...

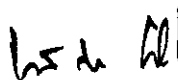
Article 3 : ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE

Conformément à l'article L 414-2 du Code de l'environnement, les membres figurants aux articles 2.1 et 2.2, ou leurs représentants, sont habilités à désigner le Président du comité de pilotage du site des « Combles de l'église de Burcy ».

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados et le Directeur Régional de l'Environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

Fait à Caen, le 04 OCT. 2007

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Laurent de GALARD